

AC03

## L'acoustique dans la construction neuve et la rénovation (logement et ERP)

### OBJECTIFS

Acquérir les notions de base de l'acoustique appliquée aux bâtiments.  
Connaitre et appliquer la réglementation en vigueur en matière de rénovation acoustique.  
Appréhender les principales solutions techniques à mettre en œuvre, et leur optimisation selon le contexte.

### TYPE DU PUBLIC

Chargé d'opérations et/ou Chargés de secteur.

### PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base dans le domaine de la construction.

### PÉDAGOGIE

#### OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**  
Exposé, illustrations, échanges.  
Etudes de cas.
- > **Moyens techniques**  
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- > **Moyens humains**  
Formateur expert du domaine => Expert de la DSTI de SOCOTEC Construction.

### ÉVALUATION

- > L'évaluation des acquis est réalisée en fin de formation sous la forme d'un questionnaire à choix multiple QCM. Chaque participant se voit remettre une attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette animation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

### CONTENU

- > **Acoustique appliquée aux bâtiments : généralités**  
Quelques rappels théoriques • Comportement acoustique des matériaux • La perception du bruit • Les grandeurs utilisées dans le cadre règlementaire et normatif
- > **Etat de la réglementation**  
Contexte règlementaire de l'acoustique (y compris en lien avec la RE2020) • Focus sur le cas de la rénovation (et labels associés)  
Les mesures de diagnostic • La lecture d'un rapport acoustique
- > **Les exigences fonctionnelles**  
Les indicateurs de performances • Les exigences de résultats et de moyens.
- > **Les exemples de solutions**  
Isolation thermique et acoustique • Les châssis vitrés • Les revêtements de sols • Les cloisons • Les équipements • Les principales pathologies acoustiques

### MODALITÉS

**Durée** : 2 jours / 14 heures.

**Prix** : selon devis ou convention jointe.